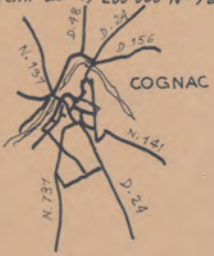



COGNAC

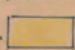
CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

Parc François 1^{er}, Jardin Public : de l'Hôtel de Ville, Grande rue et Rue du Château

Michelin au 1/200 000 N°72 pli 12



Partie classée 

Partie inscrite 

L'ensemble formé à COGNAC (Charente), par le parc François 1^{er} et l'esplanade, et délimité par la rue de la Font d'Enfer, la rive gauche de la Charente jusqu'au pont de Chatenay, le boulevard de Chatenay, la rue Marguerite de Navarre (prolongée) jusqu'au stade, celui-ci, la rue de la Pyramide, la rue Marc Marchadier, le Boulevard Denfert-Rochereau, est classé parmi les Sites.....
(Arrêté du 14 Mai 1943)

Le Jardin public dit de l'Hôtel de Ville à COGNAC (Charente) délimité par la rue de Metz, la place de Metz, les rue de Cagouillet, Dupuy, Neuve du-Bd, et le Bd. Denfert-Rochereau. (Arrêté du 14 Mai 1943) Classement

Sont inscrits sur l'Inventaire des ensembles urbains de la Charente les façades et toitures des maisons bordant la Grande Rue et la rue du Château.
(Arrêté du 11 avril 1945)